

Montgomery, dont la maison, située à Toronto dans la rue Yonge, fut rasée en 1837, par l'ordre de Sir Francis Bond Head, après les émeutes qui éclatèrent pendant cette année dans le Haut-Canada, parce que, pendant la lutte, des hommes armés s'y étaient établis. Le pétitionnaire demande une indemnité et le Conseil n'a pas le droit d'en voter; mais il pourrait nommer un comité qui, après s'être assuré de la justice de la demande, pourrait prier le gouverneur de demander au parlement une indemnité en faveur du pétitionnaire.

L'hon. M. Morris—présente un bill amendant la charte de la banque de l'arrondissement de Niagara.

L'hon. M. Boulton—présente un bill, accordant à M. Donald MacLean, de Toronto, le divorce qu'il a demandé hier. Selon la loi, la seconde lecture de ce bill ne peut avoir lieu qu'après un intervalle de 14 jours.

Vingt septième séance; mardi, 20 avril.

L'hon. M. Hamilton—présente une pétition des banques du Canada, demandant l'abolition de la loi qui leur fixe le taux de l'escompte qu'elles peuvent prendre sur les billets et sur les traites.

L'hon. M. Ferrer—présente une pétition de plusieurs banques, contre les lois sur l'usure.

L'hon. M. Taché—présente plusieurs pétitions, demandant que les électeurs soient mieux protégés qu'ils ne le sont, pendant les élections.

L'hon. M. Morris—présente une pétition en faveur la construction d'un grand canal entre les lacs Huron et Ontario.

L'hon. M. Prince—présente une pétition de M. Nickinson, le directeur du théâtre de Toronto, qui est fils d'un U. E. Loyaliste, c'est-à-dire d'un des Yankees qui, à la révolution, émigrèrent au Canada, et qui prétend que par un ordre en conseil il a été privé de certaines propriétés dont il aurait dû hériter. Le colonel demande que Son Excellence soit priée de recommander à la Chambre la passation d'une loi qui réglerait à toujours les réclamations de ce genre.

Ensuite, M. Prince présente une pétition des directrices de la crèche de Toronto—établissement où l'on reçoit les nourrissons des parents pauvres,—demandant de l'aide.

L'hon. M. Boulton—présente le rapport du comité auquel a été envoyé son bill, par lequel il amende la loi de l'an dernier qui amendait à son tour la loi commune sur la procédure, passée en 1856. Ce bill a pour but de faciliter le recouvrement des billets et des traites. L'intention de M. Boulton était d'abord de rejeter plusieurs articles de la loi de l'an dernier, qui, on le sait, doit être mise en force le 1er juillet; mais à la demande de quelques membres du comité, il s'est décidé à laisser subsister ces articles, en faisant la réserve qu'ils ne seraient mis en force que le 1er juillet de l'an prochain.

Le rapport est reçu et le Bill, lu une seconde fois.

L'hon. M. Vankoughnet—présente trois bills, l'un pour amender la loi 20 Vic., chap. 61, relative à l'Appel en matière criminelle; Le second, concernant les immigrants; Et le troisième, sur les testaments.

Vingt-huitième séance; mercredi, 21 avril.

L'hon. M. Prince—présente une pétition en faveur de la construction d'un chemin de fer entre la rivière du Niagara et celle du Détroit.

Plusieurs pétitions du Bas-Canada contre les modifications qu'on voudrait faire subir aux lois sur l'usure, sont déposées sur la table.

L'hon. M. Laterrrière—présente un bill amendant la loi de judicature du Bas-Canada, passée en 1857, et créant un nouvel arrondissement judiciaire dans le comité de Chicoutimi, conformément à une pétition qu'il a présentée auparavant.

Le bill sera lu une seconde fois, lundi.

L'hon. M. de Blaquière—fait au ministère les questions dont il a donné avis et qui sont relatives à la construction des bâtiments publics dans la nouvelle capitale, et aux intentions du gouvernement à ce sujet.

L'hon. M. Vankoughnet—est loin d'être satisfait de la manière dont ces questions sont faites, car elles donneraient à penser que sa réponse de l'autre jour a été évasive, ce qui n'était pas assurément son intention. Il va donc répéter aussi clairement que possible que le gouvernement veut s'en tenir à la loi.

Lorsqu'on croyait que Toronto et Québec seraient alternativement les capitales de la Province, le gouvernement fit faire les

plans des bâtiments qu'on devait élever dans la première de ces villes. Ces plans coûtèrent de 2,000 à 3,000 louis et les bâtiments devaient coûter environ £125,000. Aujourd'hui, ces plans pourront-ils être modifiés de manière à servir pour des bâtiments qui doivent coûter £200,000, ou bien faudra-t-il en demander d'autres? C'est ce que nul ne sait encore.

Après qu'on aura les plans, il faudra choisir les emplacements des bâtiments et donner aux autorités du génie militaire le temps de choisir les terrains nécessaires aux défenses. Après tous ces préliminaires, on se mettra à la construction des bâtiments.

Quant au lieu où le gouvernement ait compte se loger d'ici à ce que ces bâtiments soient terminés, M. Vankoughnet déclare qu'il n'en sait rien et qu'il ne peut pas le savoir. Dans tous les cas, le gouvernement a à passer encore un peu plus d'un an à Toronto et ceux qui seront ministres l'an prochain, pourront répondre mieux que lui à cette question de M. de Blaquière. Mais le gouvernement est bien décidé à respecter les lois.

Le comité des dépenses extraordinaires—ayant présenté un rapport demandant l'octroi de \$52 à M. Kimber, le monsieur à la Verge Noire, pour le dédommager de la perte d'une herceuse et de quelques autres articles qu'il avait dans le parlement à Québec, et qui furent brûlés pendant l'incendie de ce bâtiment en 1854, il s'élève à ce sujet une très-vive discussion, pendant laquelle des Conseillers se permettent des mots assez cavaliers, en présence même du Monsieur à la Verge Noire, qui, retenu par la gravité de ses fonctions, est forcé de tout entendre, sa Verge Noire à la main, bien qu'il ne puisse rien relever.

L'hon. M. Boulton—par exemple, s'étonne que le Monsieur demande une indemnité qui lui a été refusée déjà l'an dernier. Aussi propose-t-il un amendement pour le débouter de sa demande.

D'autres conseillers ne se montrent pas plus aimables envers le monsieur à la Verge Noire; mais heureusement pour l'honneur de cette dernière, l'honorable and gallant coronel Prince vient à la rescousse de celui qui la porte. Soupçonner la parole d'un monsieur qui porte Verge dans le Conseil! croire qu'il n'avait pas dans le parlement les articles dont il parle, au moment de l'incendie!! donner à entendre que c'était sa faute s'il ne les avait pas fait assurer, ou bien que la compagnie des assurances n'en a pas remboursé la valeur au parlement!!! c'est une honte pour le Conseil tout entier; car lorsqu'un monsieur a l'honneur de porter la Verge Noire du Conseil, il doit être accepté pour un homme d'honneur!

La discussion s'anime de plus en plus; jeunes et vieux y prennent part; la république est évidemment en danger. Finalement, l'amendement est mis aux voix et rejeté par 19 mécontents contre 10 contents. Ces derniers sont tous des Anglais, desquels on n'attend pas le moindre bon procédé envers les messieurs à la Verge Noire.

L'hon. M. Morris—demande et obtient de faire passer par une seconde lecture son bill présenté en amendement à la charte de la banque de l'arrondissement de Niagara.

Vingt-neuvième séance; jeudi, 22 avril.

L'hon. M. Boulton—demande et obtient de faire lire une troisième fois son bill, amendant la loi de l'an dernier sur la procédure,—et de le renvoyer à un comité.

L'hon. M. Morris—fait lire une troisième fois son bill touchant la banque de Niagara.

L'hon. M. Patton—demande la seconde lecture de son bill relatif à l'enregistrement des débentures émises par les compagnies publiques et par les corporations. Il ne reviendra pas sur ses explications de l'autre jour; mais il ajoutera que de toutes parts on le félicite d'avoir présenté ce bill. D'ailleurs, après la seconde lecture, il proposera de le renvoyer à un grand comité, chargé de l'amender.

Les hon. MM. Vankoughnet, Morin, et de Blaquière—parlent favorablement de ce bill:

L'hon. M. Ross—dit que s'il s'y était opposé, ce n'est pas qu'il n'appréciait point le mérite et l'utilité même de ce bill; mais il craignait qu'il n'eût pour effet de miner le crédit de la Province sur les places anglaises. En effet, on sait que le "fonds des emprunts municipaux" a été créé précisément pour servir de base au système des libres opérations des banques. D'un autre côté, on n'ignore pas que lorsqu'un grand nombre des meilleures valeurs sont jetées tout-à-coup sur une place, le résultat inévitable est qu'elle baissent aussitôt et tombent quelque-